REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/040 DU 28 FEVRIER 2019 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/087 du 26 juillet 2018 portant Réorganisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Général de la SODECO :
  Monsieur Cyriaque NSHIMIRIMANA ;

- Directeur Général de l'OTB :
  Monsieur Jacques BIGIRIMANA ;

- Directeur Général de la COGERCO :
  Monsieur Gustave MAJAMBERE ;

- Directeur Général de la SRD IMBO :
  Monsieur Félix HABONIMANA ;

- Directeur Général de l'OHP :
  Monsieur Augustin KABARAGASA ;

- Directeur Général de l'ARFIC :
  Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO ;

- Directeur Général de l'ISABU :
  Monsieur Dieudonné NAHIMANA ;

- Directeur Général de l'ANAGESSA :
  Monsieur Festus NTIHABOSE ;

- Directeur Général de l'ONCCS :
  Monsieur Fidèle GAHUNGU ;

- Directeur Général de l'IGEBU :
  Monsieur Augustin NGENZIRABONA ;

- Directeur Général de l'OBPE :
  Monsieur Berchmans HATUNGIMANA ;

- Directeur de l'Usine SODECO Buterere :
  Monsieur Jean de Dieu NIYINDABIRA ;

- Directeur Administratif et Financier/ SODECO :
  Monsieur Evariste NAHAYO ;

- Directeur Industriel/OTB :
  Monsieur Désiré NSABIYUMVA ;

- Directeur Agronomique/OTB :
  Hon. Diomède NTANGAMAJERI ;

- Directeur Commercial/OTB :
  Monsieur Emmanuel NDAYIZIGA ;

- Directeur Administratif et Financier/OTB :
  Monsieur Léopold NAHAWENIMANA ;

- Directeur Administratif et Financier/COGERCO :
  Madame Fidès BIGIRIMANA ;

- Directeur Industriel/COGERCO :
  Monsieur Claver SABUKWIGURA ;

- Directeur Agronomique/COGERCO :
  Monsieur Jean Luc NDIKUMWENAYO ;

- Directeur Commercial/SRDI :
  Monsieur Jean Marie NIRAGIRA ;

- Directeur Administratif et Financier/SRDI :
  Monsieur Fréderic MISAGO ;

- Directeur des Aménagements/SRDI :
  Madame Gloriose NSHIMIRIMANA ;

- Directeur Encadrment/SRDI :
  Monsieur J. Kennedy SAMANIRO ;

- Directeur Agronomique/OHP :
  Monsieur Christian NIMUBONA ;

- Directeur Administratif et Financier/OHP :
  Monsieur Augustin NDAYISHIMIYE ;

- Directeur Administratif et Financier/ARFIC :
  Monsieur Gérard MUGISHA ;

- Directeur Technique/ARFIC :
  Monsieur Révérien NAHAYO ;

- Directeur Administratif et Financier-RH/ISABU :
  Madame Fabiola NIBIZI ;

- Directeur de la Recherche/ISABU :
  Monsieur Ferdinand BACANAMWO ;

- Directeur des Services d'Appui à la Recherche/ISABU :
  Monsieur Bernard HABONIMANA ;

- Directeur de la CNTA :
  Monsieur Pierre SINARINZI ;

- Directeur des Approvisionnements/ANAGESSA :
  Monsieur Basile NTAMAZEZE ;

- Directeur Administratif et Financier/ANAGESSA :
  Monsieur Abraham NIYONGABO ;

- Directeur Administratif et Financier/ONCCS :
  Madame Frédérique NIYONZIMA ;

- Directeur de l'Homologation variétale et Réglementation/ONCCS :
  Monsieur Jean NZEYIMANA ;

- Directeur du Laboratoire/ONCCS :
  Monsieur Placide BIRUSHE ;

- Directeur de la Cartographie/IGEBU :
  Monsieur Thomas BARWIHIGIRE ;

- Directeur de l'Hydrométéologie/IGEBU :
  Monsieur Déo BABONWANAYO ;

- Directeur Administratif et Financier/ IGEBU :
  Monsieur Edouard NZIGUHEBA ;

- Directeur des Forets/ OBPE :
  Monsieur Alphonse NIYONGABO ;

- Directeur de l'Environnement et des Changements climatiques/ OBPE :
  Monsieur Epimeny NIBIZI ;

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 février 2019

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

Dr. Déo Guide RUREMA